

Le 10 Juin 2021 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la salle de La Ferrière, sous la présidence de Mme Chantal NÉVO, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents :

Mme NEVO Chantal, M. PIGNARD Didier, Mme POINEUF Elisabeth, M. FERNANDEZ Ronan, Mme BOUTBIEN Elodie, M. BLOUIN Pierre-Yves, BOUTRON Romain, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, M. RAULT Patrice, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, Mme CHAUVEL Isabelle, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, M. ROCABOY Michel, Mme JOUET Chrystelle, M. LE MAITRE François, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, M. PERROQUIN Jérôme, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

M. RAULT Patrick pouvoir à M. BOUDARD Bernard, Mme BEUREL Delphine pouvoir à M. PIGNARD Didier, Mme BREUVART Sandrine pouvoir à M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme BASSET Sandrine pouvoir à Mme DUBOIS Amandine

Secrétaire de Séance :

M. Brigitte SAVENAY

-
- Des représentants de la mission locale sont intervenus pour présenter les missions et l'engagement auprès des jeunes de 16 à 25 ans de cette structure, ainsi que les dispositifs existants pour les accompagner vers la formation et l'emploi (aides financières, mobilité...)
Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal qu'un référent Municipal soit désigné pour être un interlocuteur direct de la structure, mais aussi un point d'ancrage dans le territoire, pour permettre, le repérage de jeunes en difficultés ou nécessitant un accompagnement.

Décision du Maire

TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PRESBYTERE DE PLEMET –AVENANT N° 1 AU LOT N° 3 CHARPENTE BOIS

Considérant l'attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecte Isabelle LE HO,
Considérant la décision du Maire en date du 18 Décembre 2020 par laquelle les travaux définis en 10 lots sont attribués aux entreprises pour cette opération hors lots n° 4 et 10,
Considérant l'attribution du lot n°3 « Charpente Bois » à l'entreprise BIDAULT pour un montant de travaux arrêté à 5.433,81 € HT,
Considérant l'état d'avancement des travaux et la démolition des cloisons existantes,
Considérant l'état dégradé de la charpente au niveau des appuis aux murs,
Considérant l'absence pour la panne faîtière de support à ses extrémités dans les pignons,
Considérant la présence d'humidité ayant conduit à des dégradations des pièces d'appui des fenêtres des lucarnes,
Considérant la nécessité de renforcer la charpente pour des raisons de sécurité et de solidité pour le bâtiment,
Considérant la plus – value engendrée par ces travaux supplémentaires d'un montant de 2.146,77 € Hors Taxes,

Le Maire, a décidé

ARTICLE 1 – D'accepter l'avenant n° 1 au lot n° 3 du marché de travaux de réhabilitation du Presbytère de Plémet.

ARTICLE 2 – De passer avec l'entreprise attributaire du lot n° 3 – MENUISERIE BIDAULT- l'avenant n° 1 correspondant à une plus – value de 2.146,77 € HT soit 2.576,12 € TTC.

ARTICLE 3 – Le montant total des travaux après l'adoption de l'avenant n° 1 pour le lot n° 3 s'élève à 7.580,58 € HT.

ARTICLE 4 – De signer avec la Menuiserie BIDAULT l'avenant n° 1 au marché de travaux ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

ARTICLE 5 – De dire que la dépense liée aux travaux sera prélevée sur les crédits affectés à l'opération n° 243« Presbytère » au compte 2313 du Budget de la Commune.

Délibérations du conseil municipal

3- Rapport des Commissions Intercommunales

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Il a été présenté en séance de Conseil Municipal les propositions élaborées lors de réunion de commissions intercommunales.

4- Affaire Foncière

4- 1 Achat des parcelles AI 379p, AI 705p, 706 et 707p

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a rappelé aux membres du conseil Municipal le projet de redynamisation du centre bourg, et l'implantation de services à la population au cœur de bourg.

Elle a présenté les réflexions menées et engagées lors du COPIL « redynamisation du centre bourg » qui s'est tenu le vendredi 21/05 ainsi que l'offre financière qui a été présentée aux propriétaires du bâtiment.

Il a été proposé aux membres du Conseil Municipal,

- D'acquérir les parcelles AI 379 et AI 706 situées respectivement au 1 et 6 place du Général de Gaulle.
- D'autoriser Mme le Maire ou un représentant dûment habilité à signer l'acte et tous autres documents se rapportant à ce dossier.

M. Jacques LE MEE a questionné sur la prise en charge des frais de bornage.

Mme le Maire a répondu qu'à la vue vu des exigences partagées, les frais seront très certainement partagés.

M. Romain BOUTRON, Adjoint, a souhaité apporter quelques précisions sur l'action de la Commune pour le maintien du service de la Poste à Plémet, service à la population très important.

Mme le Maire a souligné que les élus sont en relation permanente avec les responsables de La Poste et un comité de pilotage « revitalisation du centre bourg », en date du 21/05 a abordé les conclusions rapportées par le groupe la poste et leur proposition de service pour les années à venir. Les élus ont unanimement voté pour un maintien du service et envisagé la création d'une Agence Postale Communale (APC) avec le retour d'expérience d'autres communes qui est une réussite, et validé un travail autour de cette proposition de service dans les mois à venir, notamment dans le cadre de petites villes de demain.

Voté à l'unanimité

5- Rapport sur la qualité de l'eau - 2021

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a indiqué aux membres du conseil municipal que chaque année il est proposé à l'adoption le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau.

La note d'information destinée à accompagner le rapport annuel des maires sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement est disponible. A travers cette note, l'agence de l'eau Loire-Bretagne vous informe sur le pourquoi des redevances : qui paie quoi, comment elles sont utilisées pour aider à préserver l'eau ? L'édition 2021 de cette note d'information pour le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau et d'assainissement est établie sur la base des chiffres 2020.

La note est disponible sur le site Internet de l'agence en actualité : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/actualite-aides-et-redevances/contenu1/lactualite-des-aides-et-des-redevances/note-dinformation-sur-le-prix-de-leau--2021.html>

M. Bernard BOUDARD a précisé qu'une visite de l'usine située au Pont-Querra serait envisageable, normalement en septembre pour les élus intéressés.

Voté à l'unanimité

6- Demande de subventions aux associations

Rapporteur : M. Ronan FERNANDEZ, adjoint aux Sports, à la Jeunesse et à la Vie Associative

Le Conseil Municipal a été invité à valider les propositions de subventions aux associations émises par la commission du 18/05/2021.

Le tableau a été présenté en séance.

Voté à l'unanimité

7- Dispositif « Pass Asso »

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire et M. Ronan FERNANDEZ, adjoint aux Sports, à la Jeunesse et à la Vie Associative

Mme le Maire a présenté le dispositif « Pass Asso » initié par la Région Bretagne auquel Loudéac Communauté Bretagne Centre a adhéré.

Elle a proposé aux membres du conseil que la Commune réfléchisse et adhère à la démarche afin de proposer une aide exceptionnelle aux associations.

Le formalisme demandé aux associations souhaitant solliciter une subvention exceptionnelle a été expliqué en séance.

Il a été demandé au conseil municipal :

- De valider la participation de la Commune au dispositif
- D'autoriser Mme le Maire à attribuer l'enveloppe allouée à la commune de PLEMET.

Voté à l'unanimité

8- Tarification Animations Sportives Communales 2021-2022

Rapporteur : M. Ronan FERNANDEZ, Adjoint aux Sports, à la Jeunesse et à la Vie Associative

Les élus de la commission « Sports, Jeunesse et Vie Associative » réunis le mardi 11 mai 2021 proposent :

- De reconduire les tarifs des animations sportives communales annuelles pour l'année 2021-2022 comme suit :
 - Enfant : 40 €
 - Adulte : 52 €
- D'appliquer la gratuité de l'inscription annuelle 2021-2022, pour tout enfant ou adulte inscrit au cours de la saison passée 2020-2021
- De maintenir les tarifs actuels pour l'opération « Vacances Sportives » comme suit :
 - *La journée : 9 € * La semaine : 30 € * La sortie : 20 €
 - *La totalité du programme d'été : 80 €

Voté à l'unanimité

9- Jury d'Assises

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Par l'arrêté préfectoral du 30 avril 2021, le nombre de jurés à tirer au sort pour la commune de PLEMET est de 3. Le tirage au sort des jurés doit être en nombre triple soit 9, et sera effectué à partir de la liste générale des électeurs de la commune. Ne seront retenus que les électeurs qui auront atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit (nés en 1998 ou avant).

Ont été désignés :

- M. Michel GARREL né le 03/08/1943 – domicilié « 12 rue de la Liberté – 22210 PLEMET »
- M. Dominique GUILLEMOT né le 03/11/1957 – domicilié « 28 Bélier – 22210 PLEMET »
- Mme Delphine LE GOFF née le 14/03/1987 – domiciliée « 40 Le Pas – 22210 PLEMET »
- Mme Marie-Reine MARAY épouse LE MÉE, née le 12/06/1947 – domiciliée « 63 Le Bos Josselin – 22210 PLEMET »
- Mme Rozenn NOUET, née le 06/06/1976 – domiciliée « 13 rue de Goudebin – 22210 PLEMET »
- M. Joël PERRIN, né le 10/12/1959 – domicilié « 4 Place du Général Leclerc – 22210 PLEMET »
- Mme Laëtitia PERRIN, née le 18/11/1977 – domiciliée « 16 Impasse des Landelles – 22210 PLEMET »
- M. Stéphane POMPON, né le 15/02/1971 – domicilié « 9 rue de la Charbonnière – La Ferrière – 22210 PLEMET »
- M. André RAULT, né le 08/07/1954 – domicilié « 1 rue le château Bily – La Ferrière – 22210 PLEMET »

Voté à l'unanimité

10- Effacement de dettes complémentaire – Budgets Commune & Cuisine Centrale

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que lors de sa séance en date du 25 mars 2021, l'assemblée délibérante a pris acte de la décision d'effacer la dette de 969,80 € correspondant à des titres émis à l'encontre d'un usager pour les exercices 2016 & 2017 sur deux budgets : 854,44 € pour le budget de la Cuisine Centrale et 115,36 € pour des recettes du budget de la Commune.

Mme le Maire a informé les membres du Conseil Municipal du courrier rectificatif du 12 mars 2021 et a précisé qu'il convient de compléter la délibération initiale relative à ce dossier.

Le Conseil Municipal a été invité à prendre acte de la somme complémentaire à effacer, en l'occurrence 448,45 € répartie comme suit : 383,80 € pour le Budget de la Cuisine Centrale et 64,65 € pour le Budget de la Commune.

Mme le Maire a précisé également que cette décision s'impose à la collectivité.

Voté à l'unanimité

11- Budget Commune – Décisions Modificatives

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

11-1 Décision Modificative numéro 1

Mme le Maire a précisé au Conseil Municipal de la nécessité de prévoir des crédits complémentaires au chapitre 67 « Charges exceptionnelles ». Il s'agit notamment de mandats pour annuler des titres émis sur des précédents exercices. Il conviendra de prévoir des crédits complémentaires pour 1.500 €.

Mme Le Maire a proposé de prélever les crédits du chapitre 011 « charges à caractère général » pour compléter le chapitre 67.

Voté à l'unanimité

11-2 Décision Modificative numéro 2

Mme le Maire a présenté en séance les opérations pour lesquelles des crédits complémentaires sont à inscrire.

* **opération 1001** « travaux Eglise La Ferrière » un devis pour un conseil en ingénierie a été accepté par la Commune auprès de ORANGE pour un montant de 828 € TTC.

* **opération 256** « Travaux rue de la gare » : des crédits par anticipation au vote du budget 2021 ont été votés lors de la séance du conseil municipal du 25 février 2021 pour l'étude de la chaussée rue de la gare pour 5900 €. Compte tenu de l'écriture liée au versement de l'avance pour l'entreprise titulaire du lot n° 3 pour 9.221,87 € TTC, des crédits supplémentaires sont à inscrire pour cette opération.

Par délibération du 10/12/2020, le Conseil Municipal a adopté le projet d'extension de l'éclairage public pour les travaux rue de la Gare. La participation de la Commune s'élèverait à environ 52.232 €.

Mme le Maire a précisé également que des subventions d'équipement peuvent être inscrites au budget de la Commune pour 2021 pour les opérations suivantes :

* **opération 233** « Eaux Pluviales » : subvention de l'Agence de l'Eau pour les travaux réseau eaux pluviales « rue du stade » : 16.250 €

* **opération 1001** « travaux Eglise La Ferrière » : subvention de la Région pour 60.000 €

* **opération 157** « Aménagement du bourg » : subvention du Département suite à l'appel à projet (2nd appel) pour le cheminement piéton du Chêne Ossa pour 27.720 €

* **opération 256** « Rue de la Gare » : DETR programmation 2021 pour 231.649 €

Mme le Maire a proposé d'inscrire les crédits complémentaires nécessaires aux opérations 1001 et 256 et de compléter les opérations 137, 174, 243, 254 et 256 afin d'obtenir l'équilibre.

| Désignation BUDGET COMMUNE | DEPENSES en € | | RECETTES en € | |
|-------------------------------|----------------------------|--------------------------|--------------------------|----------------------------|
| | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| DI - c/21318 op 1001 | 828.00 | | | |
| DI - C/2041582 op 256 | 52 232.00 | | | |
| DI - C/2315 op 256 | 5 900.00 | | | |
| DI - C/2111 op 137 | 100 000.00 | | | |
| DI - C/21318 op 174 | 10 000.00 | | | |
| DI - c/2313 op 243 | 50 000.00 | | | |
| DI - C/2313 op 254 | 50 000.00 | | | |
| DI - C/2315 op 256 | 66 659.00 | | | |
| RI - C/13 op 157 | | | | 27 720.00 |
| RI - C/13 op 233 | | | | 16 250.00 |
| RI - C/1341 op 256 | | | | 231 649.00 |
| RI - C/13 op 1001 | | | | 60 000.00 |
| TOTAL INVESTISSEMENT | 335 619.00 | | | 335 619.00 |

Voté à l'unanimité

12- Création de poste CDD – contrat aidé

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a informé les membres du conseil municipal qu'un recrutement est envisagé au sein du service Espaces Verts afin de palier à la mise en disponibilité d'un agent (en date du 01/03/2021).

Il a été proposé au conseil municipal :

- De créer un poste à temps complet en contrat à durée déterminée, en contrat aidé
- DHS 35H, rémunération sur la base du SMIC

Voté à l'unanimité

13- Mise à Disposition de personnel communal à l'association AFR

Rapporteur : Mme BOUTBIEN Elodie, Adjointe à l'enfance et aux affaires scolaires

Mme Elodie BOUTBIEN a informé les membres du Conseil Municipal que l'Association Familles Rurales sollicite la commune pour la mise à disposition d'agents communaux pour cet été : pour le mois de juillet et à partir de la semaine 34 jusqu'à la fin de l'été, pour le poste d'aide cantine et ménage réfectoire (12h/14h30 environ).

Il a été proposé au conseil municipal :

- D'accorder la mise à disposition et la signature d'une convention à cet effet

Voté à l'unanimité

14- Augmentation de DHS

Rapporteur : Mme NEVO Chantal, Maire

Mme le Maire a proposé d'augmenter la DHS de 2 agents faisant fonction d'ATSEM, afin de régulariser leur situation et d'éviter le paiement d'heures complémentaires régulières.

Les 2 postes ATSEM, au grade d'agents techniques, ayant une DHS de 28h, aurait donc à compter du 1^{er} septembre 2021, une DHS de 29h1/4.

Voté à l'unanimité

15- Questions Diverses

- Marché à la Ferme organisé la semaine prochaine, sur inscription
- Elections (tableau des assesseurs et organisation)

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire déclare la séance close à 21h25

Le secrétaire de séance,
Brigitte SAVENAY

Le Maire,
Chantal NÉVO

